REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 14 Janvier 2025
Salle du conseil

Date de convocation: 8 janvier 2025

Étaient présents: Philippe BERNARD, Maire; Agnès BOISSON, Thierry CHAUVIGNÉ, Marie-Geneviève BOISSINOT, Dominique MARTIN, adjoints; Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ,

Édith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE

Absents: Olivier TURLAIS, excusé, donne pouvoir à Damien GRELLIÈ

Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER.

Procès-verbal

Le PV du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

- 1) Débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables PADD du PLUi valant programme local de l'Habitat (PLUi-H) de Cholet Agglomération: à la suite de la publication de la circulaire du 31 janvier 2024 relative à la mise en œuvre de la réforme vers le « zéro artificialisation nette des sols », une modification du PADD a été nécessaire afin de s'y conformer. Un second débat a eu lieu entre Cholet Agglomération et ses communes membres pour modifier le PADD en ce sens de la circulaire susvisée. Le conseil municipal prend acte du débat à l'unanimité selon les notes explicatives présentées sur le contenu du PADD.
- 2) Soutien des collectivités aux actions d'urgence et de reconstruction à Mayotte : il est proposé au conseil municipal de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure des capacités. Par vote à main levée (11 pour, 1 abstention) le conseil municipal décide de faire un don de 1 000 euros à la Protection Civile FNC, Tour Essor à PANTIN (93).
- 3) Demandes de SUBVENTIONS sur les travaux des différents projets suivants :
- Réhabilitation d'une maison en Maison d'Assistantes Maternelles
- Aide Financière à l'Investissement de la CAF;
- Soutien à l'Investissement aux Communes auprès du Département ;
- DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) de l'Etat.
- Rénovation Energétique de la Maison Commune de Loisirs Le Lys
- DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) de l'Etat;
- Fonds Vert de l'Etat.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

4) Convention de participation financière à la Cantine scolaire de Lys-Haut-Layon : des enfants résidants sur notre commune sont scolarisés dans les établissements de Vihiers, Nueil-sur-Layon, Tigné et prennent leur repas dans leurs restaurants scolaires. Un supplément de 1,20 € au prix du repas est demandé aux familles. La commune de Lys-Haut-Layon nous demande de prendre en charge ce coût et de signer une convention pour définir les modalités.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas signer ladite convention et de ne pas participer au frais supplémentaire de la cantine scolaire.

- 5) Convention de participation financière à l'accueil périscolaires de Lys-Haut-Layon : comme à l'alinéa 4, il est demandé à la commune une participation financière du supplément de 0.31 € le quart d'heure au prix demandé aux familles. Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas signer ladite convention et de ne pas participer au frais supplémentaire de l'accueil périscolaire.
- **6)** Kilomètres non roulés, selon le contrat auto les Assurances Mutuelles du Mans remboursent à la commune les sommes de 60,00 € pour le Fiat Ducato et 32,00 € pour le Renault Trafic pour les kilomètres non parcourus de l'année 2024.

Tour de table des comptes rendus des commissions municipales et de Cholet Agglomération :

◆ Lotissement le Lys : avec l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n°1, la nouvelle esquisse du projet est présentée au conseil. Un bornage est prévu le 30 janvier 2025.

Mr et Mme FRAPPREAU Pascal sollicitent l'acquisition d'une bande d'environ 205 m² longeant leurs

propriétés. Le conseil accepte ; le bornage et les frais de notaire seront à leurs charges.

- Espaces verts : suite à des incivilités, un arbre de l'opération « Une naissance Un arbre » a été brisé. Il sera remplacé.
- Bâtiments: Quel avenir de l'ensemble des bâtiments: supérette, fournil et logement 46 route d'Angers? Une réunion de la commission avec les membres consultants est programmée le 6 février 2025 à 18h30 pour définir un projet.
- ◆ Finances: une réunion est programmée le 4 février à 20h30 pour faire le bilan des budgets 2024. Budgets primitifs 2025, les feuilles de préparation sont distribuées à chaque commissions pour un retour le 25 février.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée le mardi 11 février 2024 à 20h30.